



Renseignement concernant une conditionnelle

Par **ninie612000**, le **15/06/2011** à **23:24**

Bonjour,rnrnJe voudrais avoir des renseignements concernant un débat contradictoire qui s'est pas très bien passé pour mon ami qui est en conditionnel actuellement et qui est schizophrène risque t'il de retourner en prison et de faire les années manquantes malgré sa maladie et quels sont les recours si il y retourne chose que je n'espère pas car il pourrait mettre fin a ses jours a cause de ça surtout qu'il a déjà fait 10 ans de sa vie pour des bêtises de jeunesse mais il a payé pour ca et aujourd'hui il a un fils de 11 ans a s'occuper. J'espère que vous pourrez m'eclairer un peu en tous cas merci d'avance

Par **chris_ldv**, le **16/06/2011** à **10:29**

Bonjour,rnrnVotre demande n'est pas assez explicite pour qu'une réponse vous soit apportée.rnrnLa liberté conditionnelle n'est envisageable qu'à partir du moment où la moitié de la peine de prison ferme a été purgée, idéalement sans difficulté comportementale majeure relevée par l'administration pénitentiaire.rnrnLe fait "*qu'il a déjà fait 10 ans de sa vie pour des bêtises de jeunesse*" laisse supposer:rnrno soit des peines successives multiples (donc une récidiviste)rno soit une peine très lourde (10 ans d'incarcération)rnrnLa schizophrénie si elle n'est pas convenablement traitée (cas assez majoritaire pour les incarcérations) est un facteur aggravant supplémentaire: la personne libérée de manière conditionnelle ne doit pas représenter un danger manifeste pour autrui.rnrnCordialement,